

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/.....¹⁵⁶ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE SUR L'EXEMPTION RECIPROQUE DE VISAS POUR LES TITULAIRES DE PASSEPORTS DIPLOMATIQUES OU DE SERVICE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2017/012/AN du 23 mai 2017, autorisant la ratification ;

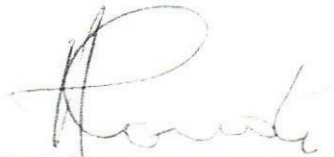
Vu le Décret D/2017/.....¹⁵⁵ /PRG/SGG du 04 JUL. 2017, portant promulgation de la Loi L/2017/012/AN du 23 mai 2017 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de la République Populaire de Chine sur l'exemption réciproque de visas pour les titulaires de passeports diplomatiques ou de service.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 04 JUL. 2017


Prof. ALPHA CONDE